QUINTIUS CAPITOLINUS

AUX ROMAINS.

Extrait du troisieme Livre de TITE-LIVE.

Par M. de LALLY-TOLENDAL.

Digitized by Google

Digitized by Google

381494

QUINTIUS CAPITOLINUS AUX ROMAINS.

Extrait du troiſieme Livre de TITE-LIVE.

LE vertueux Quintius Capitolinus, illuſtre par ſa valeur, chéri pour ſon humanité, après avoir paſſé une partie de ſa vie à exercer les emplois publics, & ſa vie entiere à les mériter (1), diſoit au peuple dont les ſuffrages l'avoient appellé pour la quatrieme fois à la dignité conſulaire : Romains (2), je voudrois vous

(1) Vitâ omni plenâ honorum, ſæpè geſtorum, ſæpiùs meritorum.

(2) Vellem equidem vobis placere, Quirites : ſed multo malo vos ſalvos eſſe, qualicumque erga me animo futuri eſtis. Naturâ hoc ita comparatum eſt, ut qui apud multitudinem ſuâ cauſâ loquitur, gratior ei

BIBLIOTH DE LA VILLE DE LYON

plaire, mais j'aime mieux vous ſauver, quels que doivent être vos ſentiments pour moi. Celui qui ne ſonge qu'à ſes intérêts perſonnels en parlant à la multitude, ſaura toujours lui être plus agréable que celui qui ne voit rien que l'intérêt général : Car vous ne croyez pas apparemment que ces flatteurs publics, que ces courtiſans du peuple qui ne vous permettent ni la paix ni la guerre, vous excitent & vous aiguillonnent uniquement pour vos intérêts. Une fois ſoulevés, vous leur valez des honneurs ou de l'argent; & comme ils voient bien qu'ils ſeroient à jamais nuls ſi la concorde régnoit entre les ordres, plutôt que de ne conduire aucune entrepriſe, ils aiment mieux en conduire une criminelle, & devenir des artiſans de trouble & des chefs de ſéditions. »

Lorſque Quintius parloit ainſi, la diſcorde étoit parvenue dans Rome à un tel degré, qu'il

ſit cujus mens nihil præter publicum commodum videt : niſi fortè aſſentatores publicos, publicolas iſtos, qui vos nec in armis, nec in otio eſſe ſinunt, veſtrâ vos cauſâ incitare & ſtimulare putatis. Concitati, aut honori, aut quæſtui illi eſtis ; Et quia in concordiâ ordinum nullos ſe uſquàm eſſe vident, malæ rei ſe quàm nullius, turbarum ac ſeditionum duces eſſe volunt.

Digitized by Google

paroiſſoit impoſſible de la réprimer. (3) Les tribuns & le peuple étoient déchaînés contre les patriciens. (4) Chaque jour voyoit éclore quelque nouvelle accuſation contre les nobles, chaque aſſemblée étoit troublée par quelque nouveau combat. (5) Le premier bruit de ce déſordre épouvantable avoit été un ſignal pour les éternels ennemis de Rome : Les Æques & les Volſques avoient préparé un armement formidable. (6) Leurs chefs ſe diſtribuant d'avance une proie qui s'offroit ſi facilement à eux, leur avoient dit que *les Romains ne pouvoient avoir d'armée*; que *le Peuple ne reconnoiſſoit plus aucune autorité*; que *la licence avoit rompu tous les liens de la diſcipline militaire*; que *Rome n'étoit plus la patrie commune des Romains, & que le moment étoit venu d'exterminer tous ces loups aveuglés par une rage inteſtine.* (7) Ni la réunion de ces ennemis, ni leur audace, ni

(3) Jàm non ultrà diſcordia civium reprimi poterat.

(4) Tribunis & plebe incitatâ in Patres.

(5) Cùm dies, alicui nobilium dicta, novis ſemper certaminibus concionem turbaret.

(6) Ad quarum primum ſtrepitum, veluti ſigno accepto, arma capere Æqui & Volſci.

(7) Simul quod perſuaſerant iis duces cupidi prædarum, biennio ante delectum haberi non potuiſſe, abnuente Jàm plebe imperium..... Diſſolvi licentiâ

les colonies romaines expoſées au pillage, ni le capitole menacé, rien n'avoit pu émouvoir ce peuple dégénéré ; la grande ame, l'ame ſenſible de Quintius étoit livrée à l'indignation & au déſeſpoir ; il cherchoit la cauſe d'une ſi funeſte inſenſibilité, il vouloit la vaincre.

« La diſcorde des ordres, s'écrioit-il, (8) les combats des patriciens & des plébéiens, voilà le poiſon qui tue cette république ; c'eſt pendant que nous ne ſavions mettre aucune borne, nous à la domination, vous à la liberté ; c'eſt pendant que nous ne pouvions ſupporter, vous des magiſtrats patriciens, nous des magiſtrats plébéiens, que nos ennemis ſont devenus ſi audacieux. Mais au nom des dieux, dites donc vous-mêmes ce que vous voulez. »

Alors le conſul rappelloit au peuple non-ſeulement toutes ſes juſtes réclamations accueillies comme elles avoient dû l'être, mais toutes

militandi morem, nec pro communi jàm patriâ Romam eſſe.... Occœcatos lupos intestinâ rabie opprimendi occaſionem eſſe.

(8) Diſcordia ordinum eſt venenum urbis hujus ; patrum ac plebis certamina. Dùm nec nobis imperii, nec vobis libertatis eſt modus ; dùm tædet vos Patriciorum, nos Plebeiorum magiſtratuum, fuſſulere illi animos. Proh Deûm fidem ! Quid vobis vultis ?

ſes prétentions, mais tous ſes caprices, mais toutes ſes injuſtices même, couronnées par le ſuccès : « Vous avez deſiré des tribuns, diſoit-il ; (9) nous vous en avons donnés pour l'amour de la paix. Vous avez ſouhaité des décemvirs ; nous avons ſouffert qu'il en fût créé. Vous vous êtes ennuyés des décemvirs ; nous les avons forcés d'abdiquer. Votre colere a ſurvécu à leur magiſtrature, vous les avez pour ſuivis ſimples particuliers ; nous avons laiſſé envoyer en exil, nous avons laiſſé frapper de mort les perſonnages les plus nobles & les

(9) Tribunos plebis concupiſtis ; concordiæ cauſâ conceſſimus. Decemviros deſideraſtis ; creari paſſi ſumus. Decemvirorum vos pertæſum eſt : coegimus abire magiſtratu. Manente in eoſdem privatis irâ veſtra, mori atque exſulare nobiliſſimos viros honoratiſſimosque paſſi ſumus. Tribunos plebis creare iterùm voluiſtis : creaſtis. Conſules facere veſtrarum partium etſi patribus videbamus iniquum, patricium quoque magiſtratum plebi donum fieri vidimus. Auxilium tribunitium, provocationem ad populum, ſcitaplebis injuncta patribus, ſub titulo æquandarum legum noſtra jura oppreſſa tulimus et ferimus. Quis finis erit diſcordiarum ? Ecquandò unam urbem habere ? Ecquandò communem hanc eſſe patriam licebit ? Victi nos æquiore animo quieſcimus, quàm vos victores. Satiſne eſt nobis vos mentiendos eſſe ? Adversùs nos aventinum capitur, adversùs nos sacer occupatur mons..... In nos viri, in nos armati eſtis.

plus honorés. Vous avez voulu de nouveau créer des tribuns ; vous en avez créés. C'étoit une atteinte aux droits des patriciens que des conſuls fuſſent pris parmis vous ; nous avons laiſſé le peuple entrer en partage de la magiſtrature patricienne. Le ſecours des tribuns, l'appel au peuple, l'injonction des plébiſcites au ſénat, l'oppreſſion & l'anéantiſſement de tous nos droits ſous le pretexte d'établir l'égalité des loix, nous avons tout ſouffert & nous ſouffrons tout. Quel ſera donc le terme de la diſcorde ? Quand nous ſera-t-il permis de n'avoir qu'une ſeule ville & qu'une patrie commune ! Nous qui ſommes les vaincus, nous nous montrons plus modérés & plus tranquilles que vous qui avez été vainqueurs. Mais vous ſuffit-il donc d'être redoutables pour nous ! C'eſt contre nous que l'on prend le mont Aventin ; c'eſt contre nous que l'on s'empare du Mont-Sacré ; c'eſt contre nous, & contre nous ſeuls, que vous vous montrez des hommes ; c'eſt contre nous ſeuls que vous prenez les armes. »

A cette idée, Quintius ne pouvoit plus contenir tous les ſentiments qui rempliſſoient & qui agitoient ſon cœur. Exalté par l'amour & le danger de la patrie, prêt à s'immoler pour elle, lui & tous les ſiens, il conjuroit le peuple

d'aller inveſtir le ſénat, de couvrir la place publique d'ennemis du nom patricien, de remplir les priſons des premiers citoyens, pourvu que ce même peuple ſortît enſuite avec la même fureur pour aller chercher l'ennemi. Et comme l'eſprit public n'exiſtoit plus dans Rome, comme on y diſoit froidement : ce n'eſt que la choſe publique qui périclite; qu'importent les colonies Romaines? Qu'importent nos frontieres? Qu'importent le domaine national & la gloire militaire? « Bientôt, bientôt, s'écrioit-il, (10) on viendra apporter à chacun de vous la nouvelle des pertes particulieres qu'il aura faites. Vos tribuns vous rendront-ils ce que vous aurez perdu? Ils vous donneront des ſons & des paroles, tant que vous

(10) At enim communis res per hæc loco eſt pejore. Ajer uritur, urbs obſidetur, belli gloria penes hoſtes eſt. Quid tandèm! Privatæ res veſtræ quo ſtatu ſunt! Jàm unicuique ex agris ſuis damna nunciabuntur..... Tribuni vobis amiſſa reddent ac reſtituent! Vocis, verborumque quantùm voletis ingerent, & criminum in principes, & legum aliarum ſuper alias, & concionum. Sed ex illis concionibus nunquàm veſtrûm quiſquam re, fortunâ, domum auctior rediit. Ecquis retulit aliquid ad conjugem & liberos, præter odia, offenſiones, ſimultates publicas privatasque! A quibus ſemper non veſtrâ virtute innocentiâque....., tuti ſitis.

en voudrez, des accuſations contre les premiers citoyens de l'état, décrets ſur décrets, aſſemblées ſur aſſemblées. Mais, qui de vous, en ſortant de ces aſſemblées, eſt jamais rentré chez lui plus riche ou plus heureux ? Qui de vous en a jamais rapporté à ſa femme & à ſes enfants autre choſe que des haines, des injures, des inimitiés publiques & privées ? Est-ce toujours en n'employant que votre courage, eſt-ce ſur-tout en conſervant votre innocence que vous avez cherché à vous préſerver des ſuites funeſtes de ces inimitiés ? »

Enfin voulant réveiller ces cœurs engourdis, en y enfonçant le trait acéré de la honte : « Eh bien ! leur diſoit Quintius, reſtez attachés à ces aſſemblées pour leſquelles ſeules vous exiſtez. Paſſez votre vie entiere dans le lieu où elles ſe tiennent. (11) Faites-y éclater cette joie ſtupide qui vous ſaiſit à chaque jour que vos ennemis vous permettent de paſſer en paix, comme ſi déſormais chaque jour de repos ne vous annonçoit pas une guerre de plus. (12) Cette néceſſité de combattre, que vous fuyez, vous atteindra par-tout

(11) Hærete affixi concionibus, & in foro vivite.

(12) Præſenti pace læti, nec cernentes ex otio illo brevi multiplex bellum rediturum.

Vous n'avez pas voulu aller au devant de la guerre, la voilà qui eſt à vos portes. Si vous ne l'en chaſſez pas, elle ſera bientôt dans vos murailles; elle eſcaladera la citadelle & le capitole, elle vous pourſuivra juſques dans vos maiſons. (13) »

Ainſi parla Quintius. « Le diſcours le plus flatteur du tribun le plus populaire n'avoit jamais été auſſi agréable au peuple, que le furent dans cet inſtant les remontrances du plus ſévere des conſuls. (14) » Un prodige s'eſt opéré : la voix d'un ſeul homme a renouvellé toute une nation. On crie aux armes ; on court au ſénat ; tous les yeux ſont fixés ſur Quintius ; toutes les bouches le proclament le vengeur de la majeſté romaine ; tous les ſuffrages le rendent dépoſitaire du ſalut public ; les conſuls conjurent le peuple ; les ſénateurs ſupplient les tribuns ; tous ſe demandent, tous ſe promettent de ſauver la patrie. Le lendemain, dès la pointe du jour, toute la jeuneſſe eſt au champ de Mars prête à com-

(13) Sequitur vos neceſſitas bellandi quam fugitis. Grave erat in Æquos & Volcos proficiſci : antè portas eſt bellum. Si indè non pellitur, jàm intrà mœnia erit, & arcem & capitolium ſcandet, & in domos veſtras vos perſequetur.

(14) Rarò aliàs tribuni popularis oratio acceptior plebi, quàm tunc ſeveriſſimi conſulis fuit.

battre. Des cohortes ſe forment, & chacune met à ſa tête deux ſénateurs. A la quatrieme heure, l'aigle romaine eſt en marche : une armée toute nouvelle eſt ſortie de la ville pour aller chercher l'ennemi ; de vieux ſoldats la ſuivent après s'être formés en cohortes de volontaires. Avant la nuit, l'armée étoit déja à dix milles de Rome ; le ſecond jour elle eſt en préſence de l'ennemi ; le troiſieme cet ennemi eſt vaincu.

O ! QUI ſera le Quintius de ma triſte patrie ? Qui pourra, je ne dis pas avec courage, il s'en eſt préſenté, mais avec efficacité, mais avec tous les titres qui inſpirent & qui commandent la confiance, couvert de la gloire & des ſervices de ſes aïeux, digne de ſon origine par ſes vertus, rempli d'un zele pur pour la liberté, d'un amour ſincere pour ſes concitoyens, d'une ſoumiſſion entiere aux loix & à l'autorité qu'elles ont créé, rallier autour de lui ce malheureux peuple françois que l'on égare, que l'on tourmente, que l'on conduit à la miſere à travers le crime, & qu'on précipite dans l'eſclavage à force de licence ? Qui pourra lui faire entendre ces paroles encore ſalutaires, ſi la corruption n'a pas infecté tous les cœurs ?

» Peuple françois, *dites donc ce que vous*

voulez, ou plutôt que vos tribuns disent eux-mêmes ce qu'ils veulent.

» Il a pu être un instant où l'habitude de l'ancienne domination a paru aux prises avec l'effervescence d'une liberté nouvelle : mais songez combien cet instant a été court, combien il est éloigné ; voyez tout ce qui l'a suivi, & cherchez ce qu'ont desiré vos tribuns, qu'ils n'aient pas obtenu.

» Ils ont dit que vous gémissiez sous le poids des impôts, & nous l'avions dit avant eux, & lorsque c'étoit encore sinon une générosité, du moins une justice de notre part, lorsqu'on ne pouvoit pas encore prévoir que la force décideroit de tout, nous avions renoncé volontairement à tous nos privileges pécuniaires.

» Ils ont voulu que tous les ordres de l'état fussent confondus dans une seule assemblée. Plusieurs d'entre nous ont pensé que cette réunion étoit juste, & ils ont été au-devant d'elle. D'autres l'ont crue dangereuse, & ils s'y sont d'abord opposés. Il faut convenir qu'on a donné trop de moyens d'accuser les premiers & de justifier les seconds : mais enfin tous ont cédé.

» Parmi les droits qui nous étoient garantis par une longue possession, il en étoit qui ont dû

paroître incompatibles avec la dignité de l'homme ; nous avons été les premiers à les dénoncer, à les ſacrifier. D'autres étoient une propriété auſſi légitime, auſſi ſacrée qu'il en exiſta jamais : vos tribuns ont voulu nous en dépouiller ; ils n'ont pu ſupporter ces titres de ſeigneur, de patron. Peut-être un jour vous nous reprocherez d'avoir été trop condeſcendants pour leurs deſirs, de n'avoir pas ſu démêler ce qui appartenoit à leur orgueil ou à leur envie, d'avec ce qui appartenoit à leur miſſion ; d'avoir trop facilement laiſſé briſer ces liens de protection paternelle & de déférence filiale, ces rapports de confiance & de ſecours qui exiſtoient dans les campagnes entre le riche & le pauvre, entre le grand propriétaire & l'indigent agriculteur : mais enfin, nous avons cru que ce qu'on nous demandoit en votre nom étoit pour votre avantage, & nous avons fait le nouveau ſacrifice qu'on exigeoit.

» Il nous reſtoit des titres d'honneur achetés par notre ſang & par celui de nos peres, encouragement à la vertu dont ils étoient la récompenſe ; qui dans l'impoſſibilité pour toute grande ſociété d'exiſter ſans diſtinctions, vous délivroient de l'humiliante ſupériorité des richeſſes ; qui en établiſſoient une qu'il vous

étoit glorieux d'avouer, puiſqu'elle étoit fondée ſur votre eſtime & ſur votre reconnoiſſance, & qu'il vous étoit poſſible d'atteindre, puiſque vous pouviez tous mériter d'être honorés, au lieu que vous ne pouvez pas tous prétendre à être riches. Vos tribuns nous ont encore envié ces titres ; leur conſcience leur a dit qu'il leur étoit plus aiſé de les anéantir que de les mériter, & la proſcription en a été prononcée.

» Opprimés, dépouillés, nous avons encore été calomniés, pourſuivis. Tandis qu'une milice honorable s'élevoit pour la cauſe de la liberté, nos perſécuteurs formoient une armée d'une autre eſpece, qu'ils deſtinoient pour le meurtre & pour l'incendie. Ils lui ont mis le fer & la flamme à la main. Nos maiſons ont été brûlées, nos femmes & nos enfants ont été mis en fuite ; nos peres, nos freres ont été maſſacrés, & nous n'avons pas exercé un ſeul acte de vengeance, tandis que les loix nous la refuſoient.

» Ces loix ont protégé les aſſaſſins, & ſe ſont armées contre les victimes. Celui qui a arraché le cœur du malheureux Bertier, qui l'a promené palpitant ſur ſa main ſanglante, celui-là reſpire encore ; & l'homme auquel on n'a pas pu prouver, avec l'aide de deux

fauſſaires déterminés, même un projet avorté, l'homme que l'on a jugé & condamné ſans que les juges aient pu dire quel délit ils pourſuivoient & en vertu de quelle loi ils prononçoient, cet homme a été traîné au gibet parce qu'il étoit noble, & les nobles ne l'ont pas vengé.

» Ce clergé dont l'opulence pouvoit être exceſſive, dont les mœurs pouvoient n'être pas aſſez pures, mais dont les propriétés étoient ſacrées & dont la deſtination étoit auguſte ; qui poſſédoit ſous la ſauve-garde des ſiecles & ſous la garantie des loix ; qui, s'il préſentoit des ſcandales révoltants, préſentoit auſſi des vertus exemplaires ; qui devoit ſans doute une grande contribution à la choſe publique, mais qui l'offroit ; qui devoit ſubir une grande réforme, mais qui s'y ſoumettoit ; le clergé a été non-ſeulement dépouillé, mais trompé, avili, bourrelé par vos tribuns. C'eſt un problême de ſavoir ſi même cette ſpoliation tournera à la décharge du tréſor public ; c'eſt un problême de ſavoir ſi les frais du culte ne ſeront pas une ſurcharge gratuite pour les peuples ; c'eſt un proplême de ſavoir s'il reſtera un culte, ſi l'on n'a pas fondé l'athéiſme en même temps que l'anarchie, & ſi parmi toutes ces conceptions magnifiques devant leſquelles

leſquelles on nous crie de nous proſterner, n'eſt pas en réſerve l'idée vertueuſe & ſublime de gouverner 24 millions d'athées par leur propre volonté : mais enfin tout ce qu'on a voulu faire ſouffrir au clergé, le clergé l'a ſouffert en ſilence.

» Ce trône dont il falloit borner, mais reſpecter la puiſſance ; définir, mais ranimer l'autorité : ce trône qu'il falloit environner de la loi, mais fortifier par elle, auquel la loi doit commander, mais dont la loi même a beſoin, & qui depuis long-temps demande bien plutôt à être défendu de ſa propre foibleſſe que livré à des uſurpations étrangeres, vos tribuns ne ceſſent de l'attaquer journellement, au mépris de leurs propres décrets, au riſque des contradictions les plus révoltantes comme des conſéquences les plus funeſtes, & toutes leurs attaques leur réuſſiſſent.

» Ils ont dit que *le pouvoir exécutif ſuprême réſidoit excluſivement dans la main du roi*, (1) & ils en exercent toutes les parties, & le roi ſeul ne peut en exercer aucune ; & lorſqu'ils lui renvoient quelque acte extérieur d'exécution, on ne ſait quel eſt leur mobile, ſi c'eſt la prétention orgueilleuſe de lui intimer des ordres ; ou le plaiſir barbare de lui faire ſentir ſon impuiſſance, ou

(1) Conſtitution, Art. XVI.

le deſſein perfide de le faire paroître reſponſable de ce qu'on lui a rendu impoſſible.

» Ils ont dit que *le roi étoit le chef ſuprême de l'armée de terre & de mer* (1) , & ils font des ordonnances militaires , ils font des ordonnances navales, ils autoriſent les ſoldats & les matelots à préſenter au corps légiſlatif des pétitions contre leurs officiers & leurs commandants.

» Ils ont dit que *la juſtice ſeroit adminiſtrée au nom du roi* (2) , & ils ont ôté au roi la nomination des juges ; ils ont ôté aux officiers du roi la pourſuite des crimes ; ils ont prononcé que le miniſtere public n'auroit pas l'accuſation publique.

» Ils ont dit que *dans aucun cas le corps légiſlatif ne pourroit exercer le pouvoir judiciaire* (3) , & ils inſtruiſent des procès, ils mandent, ils jugent à leur barre des corps & des particuliers, ils déclarent les uns déchus de leurs droits, les autres incapables d'en acquérir.

» Ils ont aboli les lettres de cachet ; ils ont dit que *nul homme ne pouvoit être accuſé , arrêté , détenu que dans les cas déterminés & dans les formes preſcrites par la loi* (4) ; ils ont dit que *ceux qui ſollicitoient , expédioient , exécutoient ,*

(1) Conſtitution de l'armée , Art. I.
(2) Conſtitution , Art. XIX.
(3) Ibid.
(4) Déclaration des droits , Art. VII.

ou faisoient exécuter des ordres arbitraires devoient être punis, & ils viennent d'expédier vingt lettres de cachet contre tous les membres d'un tribunal ; & ils ont chargé de l'*exécution de ces ordres arbitraires* le roi qui, par cette noble mission, deviendroit sous le despotisme tribunitien, ce qu'on appelloit sous le despotisme ministériel un *porteur d'ordres*.

» Ils ont déclaré leur personne inviolable ainsi que celle du roi, & toujours constants à se contredire, étendant & restreignant tour-à-tour leur propre inviolabilité, suivant qu'un de leurs collègues est ou dévoué, ou réfractaire au système triomphant ; ils ont provoqué un procès criminel contre un militaire qui avoit voulu sauver l'honneur de ses drapeaux dans la défection de sa troupe ; ils ont transformé en bastille, ils ont rempli de sbires la maison d'un prêtre, coupable d'avoir cédé à un mouvement d'humanité, & ils ont mis en fuite la justice ; ils ont couvert d'une égide impénétrable à ces traits, ceux qu'elle venoit réclamer au milieu d'eux comme prévenus de conspiration, d'assassinat & de régicide, se réduisant eux-mêmes à l'alternative ou de protéger des coupables, ou d'entacher des innocents.

» Enfin cette royauté sans laquelle la France ne peut être libre, sans laquelle la France sera

démembrée, cette royauté qui devoit, ſelon leur expreſſion, être *la clef de la voûte*, ils en ont fait un corps étranger, un fardeau paraſite, qui, laiſſant toutes les parties de l'édifice incohérentes, les ſurcharge au lieu de les lier ; & telle a été leur imprudence, que tandis qu'ils crioient à la calomnie contre ceux qui les accuſoient d'ébranler le trône, leurs audacieux panégyriſtes leur ont demandé pourquoi donc ils ſe déroboient à leur gloire & à la reconnoiſſance du peuple François, pourquoi donc ils lui cachoient une moitié de leurs bienfaits, pourquoi ils lui laiſſoient ignorer que la monarchie étoit anéantie, & que le nouveau gouvernement étoit une véritable république ?

» Et néanmoins le roi a tout accepté, a tout ſanctionné, a marché, s'eſt arrêté, a commandé, a obéi, comme on a voulu.

» Ainſi roi, nobleſſe, clergé, *nous avons tout ſouffert, & nous ſouffrons tout. Quel ſera donc le terme des diſcordes ? Quand nous ſera-t-il permis de n'avoir qu'une patrie commune* ? N'eſt-il pas bien temps de nous réunir pour elle ? N'eſt-il pas bien temps de porter nos regards hors de nos débats intérieurs ? Et quand nous invitons ſi orgueilleuſement les nations étrangeres à venir prendre des leçons de nous, n'eſt-il pas à craindre qu'elles ne ſe diſpoſent à nous en

donner une auſſi terrible que mémorable ?

» Ne ſentez-vous pas combien eſt menaçante pour vous cette paix qui s'achete dans le nord par les plus grands ſacrifices ? Ne voyez-vous pas cette agitation de toutes les puiſſances qui vous environnent, ces vaiſſeaux dont l'Angleterre couvre les mers, cette jonction de la Hollande avec la Grande-Bretagne, ces raſſemblements de troupes qui ſe font dans tout l'empire Germanique, ces congrès extraordinaires qui ſe tiennent, ces couriers, ces meſſages qui ſe multiplient de jour en jour, d'heure en heure, qui longent vos frontieres, qui tournent autour de vous, & dont aucun ne vous eſt adreſſé, parce qu'on ne vous conſulte même pas en décidant de votre ſort, parce que vous n'êtes plus comptés parmi les nations policées, parce que vous êtes l'ennemi contre lequel on ſe ligue, le fléau dont on ſe préſerve, & la proie qu'on ſe partage ? Cette inſurrection, cette ſciſſion qui ont éclaté dans vos colonies, pouvez-vous n'y pas reconnoître l'influence d'une puiſſance étrangere, & cette réciprocité redoutable à laquelle vous avez dû vous attendre ? Qu'ils diſent que vous leur avez donné l'exemple, à la bonne heure. Mais eſt-ce à vous à leur faire juſtice de vous même ? Et quand on a voulu mériter des ven-

que vos rivaux emploient à de ſi formidables préparatifs ? Vous écoutez des harangues, vous liſez des pamphlets, vous allez d'aſſemblées en aſſemblées, & malheureuſement d'inſurrection en inſurrection.

» Et quel eſt donc ce langage ſi raſſurant que vous adreſſent vos flatteurs ?

» L'un vous dit que *vous ne devez pas craindre, mais que vous devez être inquiets ;* l'autre que *vous ne pouvez pas être vaincus*, que *vous pouvez tout au plus être anéantis, être effacés de la liſte des nations.* Celui-là, pour vous conſoler, vous annonce que *ſi vous periſſez, & la liberté avec vous*, vos Tribuns *reſteront encore debout ſur vos débris, auſſi impoſſibles que la nature ;* celui-ci vous aſſure que la France, nulle depuis quatorze ſiecles, *va ſortir enfin de ſa nullité.* Une troupe de Jongleurs, vêtue d'habits de théâtre, paroît au milieu de vos repréſentants, comme ſi elle alloit monter ſur les treteaux ; ils s'annoncent pour les ambaſſadeurs du genre humain ; on les écoute ; on leur répond en inſultant tous les peuples & tous les rois ; on leur dit, comme

autrefois le ſénat de Rome aux ambaſſadeurs de Porſenna, d'aller raconter à leurs maîtres ou à leurs concitoyens ce qu'ils viennent de voir & d'entendre. Chacun d'eux en ſortant va dépoſer le maſque & recevoir le ſalaire du rôle qu'il vient de jouer, & l'on vous répete que l'univers ſe proſterne devant vous !

» Cependant vous n'avez ni tréſor, ni flotte, ni armée. Cette même France qui, quand elle étoit *nulle*, a ſi ſouvent rempli le monde entier de ſa puiſſance ou de ſa renommée, dont les armes étoient victorieuſes, le commerce floriſſant, les ſujets reſpectés ; qui réſiſtoit à l'Europe entiere liguée contr'elle; qui du ſein de ſes calamités paſſageres renaiſſoit toujours plus forte que jamais ; qu'enfin nous avons vue naguere pacifier trois fois le Nord, s'armer pour la liberté d'un peuple dans le nouveau monde, affranchir les mers, & enchaîner toutes les puiſſances qui pouvoient ſecourir l'Angleterre qu'elle combattoit ; cette même France, aujourd'hui que la liberté eût dû l'élever au dernier période de la grandeur humaine, ne peut mettre avec ſécurité ni un vaiſſeau en mer, ni une troupe en campagne. Ses amiraux renoncent à la ſervir, ſes généraux ſont dans l'exil, ſes négociateurs ſont à peine ſupportés, ſon com-

merce eſt ruiné, ſes ſujets ſont vus par-tout avec crainte, horreur, ou commiſération; ſes alliés s'en méfient, ſes envieux lui inſultent, ſes ennemis la dévorent d'avance.

» Ne croyez pas ceux qui vous diſent que tel eſt néceſſairement le paſſage de la ſervitude à la liberté, que tel eſt l'inévitable effet des troubles qui ſont inſéparables de toute révolution. Outre qu'il n'y a pas de troubles inévitables là où il n'y a pas de réſiſtance, l'Angleterre auſſi étoit troublée dans le ſiecle dernier, elle étoit auſſi en proie à des convulſions. Cromwel anéantiſſoit la royauté, détruiſoit la nobleſſe, dépouilloit le clergé, opprimoit les communes, aſſerviſſoit l'Angleterre en déclarant qu'elle étoit devenue une république. Cromwel avoit auſſi des comités d'inquiſition & des tribunaux de ſang. Et cependant il avoit un tréſor, une armée, des flottes; il aſſuroit à jamais la gloire de la marine & du commerce britannique; il impoſoit des contributions à la Hollande; il dictoit un traité au Portugal; il enlevoit la Jamaïque à l'Eſpagne; il faiſoit ſervir la France à ſes projets ſur Dunkerque; il prétendoit qu'on *reſpectât la république Angloiſe autant que l'avoit été autrefois la république Romaine*; il le faiſoit déclarer par ſes ambaſſadeurs, & il falloit les écouter & ſou-

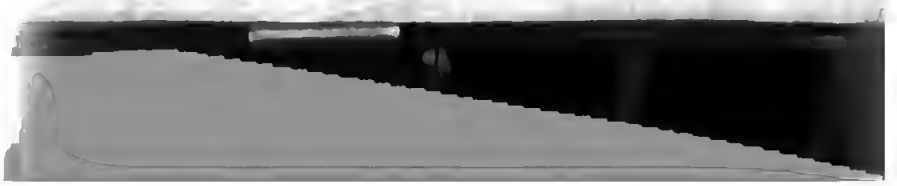

Digitized by Google

vent leur obéir. C'eſt qu'il exiſtoit un gouvernement, c'eſt qu'il étoit un centre d'unité ſans lequel un grand peuple ne peut avoir de gouvernement, c'eſt que du moins il n'y avoit qu'un ſeul uſurpateur.

» François, le moment eſt venu de vous le dire. Il faut que votre roi vous gouverne, ou il faut que la France périſſe.

» Il eſt encore une autre vérité à vous révéler, c'eſt que le retour de l'autorité publique eſt impoſſible tant que l'aſſemblée nationale d'aujourd'hui ſubſiſtera.

» Je me plais à croire qu'elle n'a pas voulu tout le mal qu'elle a fait : mais il n'eſt plus en ſon pouvoir de le réparer.

» Elle n'a certainement pas voulu tout le bien qu'elle pouvoit : mais aujourd'hui elle ne pourroit plus celui qu'elle voudroit.

» Le cours de l'adminiſtration eſt détourné. Tout s'égare, tout ſe perd entre ces comités rivaux qu'on a établis en oppoſiton avec chaque département du pouvoir exécutif, entre ces directoires qui bravent & les comités & les départements, entre ces municipalités qui bravent à leur tour les directoires, qui ſoulevent les flottes, qui paſſent en revue les troupes de terre, qui retiennent les fonds

publics. Chacun s'adreſſe où le conduiſent ſes paſſions, ſon intérêt, ſes opinions, ſes craintes. Le gouvernement eſt par-tout, & par conſéquent n'eſt nulle part. On ne pourra le concentrer, c'eſt-à-dire, le faire renaître ; on ne pourra ramener les affaires au point où elles doivent toutes ſe réunir que quand ce point ſera unique, quand tous ſeront forcés d'y recourir, quand il n'y aura pas de choix, & quand la ſoumiſſion ſera une néceſſité.

» Votre conſtitution eſt faite ce qu'elle peut l'être dans cette légiſlature. Elle n'a plus beſoin que de votre inſpection, & elle n'a plus à craindre que vos repréſentants. Rappellez-vous ce qu'ils ont dit, & ils avoient raiſon de le dire. *Toute ſociété où la ſéparation des pouvoirs n'eſt par déterminée, n'a pas de conſtitution* (1). Connoiſſez-vous, depuis le dernier triumvirat de Rome, une confuſion, une réunion de tous les pouvoirs auſſi effrayantes que celles dont ils offrent l'exemple ?

» Vous-même, vous la ſource de leur autorité, n'en ſont-ils pas venus juſqu'à vous méconnoître ? Lorſque dans la grande queſtion des aſſignats on a voulu produire les nombreuſes adreſſes par leſquelles vous exprimiez

(1) Déclaration des droits, Art. XVI.

votre vœu, ces adreſſes n'ont-elles pas été écartées? Des repréſentants du peuple n'ont-ils pas mis en principe contre le texte même d'un de leurs décrets (1) que le peuple n'avoit pas le droit de leur manifeſter ſes intentions? Qu'êtes-vous donc, ſi d'un côté vous ne leur donnez plus de mandats, & ſi de l'autre vous ne pouvez leur envoyer d'adreſſes?

» Je ne vous parlerai pas de ce miniſtre pour lequel ils ont été ſi ingrats; qu'ils n'ont pu condamner aux remords, parce que la vertu n'en éprouve pas, mais qu'ils ont réduit à *ſe repentir du bien* qu'il leur avoit fait, & qu'ils ont livré, parce qu'il blâmoit leurs excès, aux ennemis qu'il s'étoit attirés en ſoutenant leurs droits; du moins ils ont rendu à celui-là l'hommage de n'oſer l'accuſer ouvertement. Mais demandez-leur ce qu'ont fait ces autres miniſtres, qu'ils ont voulu ôter au roi comme *ne méritant pas la confiance de la Nation?* Les uns avoient été écartés du miniſtere à cette époque du 12 juillet 1789, ſource de tant de calamités, & alors l'aſſemblée les a aſſociés à celui qui *emportoit l'eſtime & les regrets de la nation*; alors elle les a redemandés ainſi que lui *au nom de la nation.* Les autres ont été pris

(1) Décret général ſur la conſtitution des aſſemblées primaires, Article XXXIV.

dans le ſein même de cette aſſemblée, qui connoiſſoit leurs ſentiments populaires, qui a couvert d'applaudiſſements leur nomination. En quoi ont-ils démérité depuis ? Quel changement s'eſt opéré dans leurs principes & dans leur conduite ? Quels miniſtres l'aſſemblée eût-elle pu trouver plus dociles à ſes décrets ? Mais c'eſt qu'ils s'en tenoient aux décrets connus, & ne ſervoient pas les vues ſecretes ; c'eſt qu'ils n'ont voulu ni flatter par de faux rapports, ni toujours épargner les vérités dures. C'eſt que le miniſtre de la juſtice a réclamé contre la licence, contre l'oubli des loix, & contre l'impunité des crimes ; c'eſt que le miniſtre de la marine a ſans ceſſe annoncé la perte ou la défection prochaine de nos colonies pour qu'on la prévînt, la déſorganiſation de l'armée navale pour qu'on y remédiât ; c'eſt que le miniſtre de la guerre, ſe hâtant d'exécuter ce décret, qu'on a appellé un *Décret ſurpris*, parce qu'il étoit ferme & juſte, a remis entre les mains d'un homme, qui a forcé le reſpect de tous les partis, tout ce qu'il avoit de moyens pour le rendre le ſauveur de Nancy & de l'armée ; c'eſt que ne ſe fiant à perſonne d'un meſſage auſſi important, il a envoyé ſon fils porter à M. de Bouillé ſes dépêches, & combattre & périr

avec lui, s'il le falloit, pour leur exécution. C'eſt ſur-tout, qu'épouvantés du déſordre univerſel qui s'accroît chaque jour, de la diſſolution de la France que chaque inſtant rend plus menaçante, vos tribuns ont voulu vous donner le change, détourner vos regards de leur conduite, rejeter tout le mal qui s'eſt fait ſur ces miniſtres qu'ils ont rendus impuiſſants pour l'empêcher, & vous faire croire que ceux-là étoient coupables qui étoient ſacrifiés.

» Leur tentative a échoué, direz-vous : Mais peut-être vaudroit-il mieux qu'elle eût réuſſi. » N'avez-vous pas vu ce qui l'a ſuivie ? N'avez-vous pas entendu dès le lendemain provoquer hautement les poignards des aſſaſſins, annoncer *un réveil terrible* à ceux qui une fois, une ſeule fois, étoient parvenus à faire échouer une manœuvre coupable, après avoir vainement lutté contre tant d'autres ? Et perſonne n'a rappellé que de pareilles annonces, ſorties de la même bouche, avoient précédé les journées des 5 & 6 octobre ! Perſonne n'a demandé à celui qui les renouvelloit, *juſqu'à quand il abuſeroit de notre patience*, juſqu'à quand il nous donneroit l'*écume de la rage* pour *les bouillons du patriotiſme*. Quand il a oſé défier

un jugement, perſonne n'a dit : *Je ſuis ſon accuſateur !* Et celui qui a été accuſé, celui qui eſt reſté indéfendu, qu'on a voulu jeter en priſon, qu'on a prétendu traiter avec indulgence en l'excluant pour trois jours de l'aſſemblée, c'eſt un homme de bien, M. Guilhermy, un des plus dignes & des plus modeſtes repréſentants de vos communes, auquel on n'a pas pardonné de ne pouvoir contenir ſon indignation, quand on permettoit au crime d'exhaler toute ſa fureur ! Et voilà comme depuis pluſieurs mois, cette faction qui domine l'aſſemblée, qui la broie à ſa volonté, a même dédaigné l'hypocriſie ! C'eſt par des menaces lancées du haut de la tribune, c'eſt en invitant le peuple *à perdre patience*, c'eſt par des ſignaux qu'ils donnent de leur place à des émiſſaires connus, c'eſt en appellant de leur périſtile même un ramas de bandits qu'ils ont là ſous la main, & auquel ils proſtituent ce nom ſacré de peuple, qu'une petite portion de vos repréſentants eſt parvenue à enchaîner ou à étouffer l'opinion de tous les autres ; & c'eſt ainſi qu'entre des légiſlateurs tyrans & des légiſla-
urs eſclaves, on prétend conſtituer un peuple
re !

eur tentative a échoué ! Mais ſi ce triom-

phe d'un moment vous avoit découvert un danger de tous les jours ! Si celui qui attaquoit les miniſtres ne les a pas plus outragés que celui qui repouſſoit l'attaque ? Etrange maniere en vérité de défendre la prérogative royale ! Etrange appui à donner aux agents du pouvoir exécutif ! Entre deux partis qui diviſent votre ſénat, l'un veut renverſer le gouvernement, l'autre prétend le maintenir, & tous deux s'accordent pour le décrier, pour lui ôter toute confiance, pour le rendre nul ! Quel eſt donc le mot d'une énigme auſſi inconcevable ! Si les auteurs des troubles, voyant qu'ils ne peuvent plus les réparer, alloient ne plus connoître d'autre moyen de ſalut pour eux, que de s'enfoncer dans un nouvel abîme de déſordres ? Si les victimes de ces troubles, fondant la punition des coupables ſur leurs excès ne vouloient plus leur permettre ni de ſe repentir, ni de s'arrêter ; pourriez-vous ſupporter un ſeul inſtant l'idée d'une aſſemblée animée de cette double diſpoſition ! & que ſeroit-ce ſi vous aviez à redouter non-ſeulement la perverſité des uns, mais encore le reſſentiment des autres ? Qu'importe que ce reſſentiment puiſſe ou doive être excuſé ! Ne le craindriez-vous pas d'autant plus qu'il ſeroit plus légitime ? L'ancien

régime à peine renverſé, votre conſtitution à peine au berceau, la lutte des abus contre les abus, votre propre laſſitude, votre inconſtance naturelle, la liberté calomniée, le deſpotiſme abſous, que d'horribles dangers cumulés autour de vous, ſi vous échappiez au premier de tous, à ce déchirement de vos provinces, à ce démembrement de l'empire François, dont l'idée autrefois auroit paru inſenſée à vos ennemis, & qu'ils ne devront aujourd'hui qu'à vous ſeuls, ſi vous ne vous hâtez de le prévenir !

» Ah ! dans un tel péril c'eſt à vous-mêmes à vous expliquer. En Angleterre, il y a quelques années, lorſque le bill de l'Inde, lorſque les tentatives des communes pour forcer le roi de renvoyer ſes miniſtres & de garder ſon parlement, mirent en danger cette ſuperbe conſtitution donnée par le ciel à un peuple digne d'en jouir, ce peuple éleva la voix de toutes parts contre ceux qui abuſoient de ſon nom ; de tous les points de l'empire partirent des adreſſes qui vinrent ſe réunir autour du trône pour en maintenir la ſtabilité, pour conjurer le chef de la nation de ne laiſſer porter aucune atteinte au pouvoir qu'elle lui avoit confié, pour l'avertir que ſa prérogative appartenoit à ſes

peuples

Digitized by Google

peuples autant qu'à lui, & qu'il leur devoit de la défendre contre le deſpotiſme parlementaire.

» Peuples François, la marche vous eſt tracée, mais faites plus encore : adreſſez-vous non-ſeulement au roi, mais à l'aſſemblée nationale elle-même. Point de violence, elle ſeroit coupable. Point d'inſurrection, elle n'eſt pas néceſſaire. Les voies légales vous ſont ouvertes. Leur conſtitution même l'a décrété : *Les Citoyens actifs ont le droit de ſe réunir paiſiblement & ſans armes, en aſſemblées particulieres, pour rédiger des adreſſes, ſoit au corps légiſlatif, ſoit au roi* (1). Uſez de ce droit chacuns dans vos cantons. Ne regardez point autour de vous, car le temps preſſe. Qu'une aſſemblée n'attende pas l'autre, & ſoyez ſûrs que celle qui ſe formera la premiere, aura bientôt des imitateurs. Déja un diſtrict (2) vous a donné un grand exemple ; que tous les autres le ſuivent, que tous envoient des députés, la loi vous y autoriſe encore (3), & que de toutes les parties de la France vos intentions & vos vœux ſoient manifeſtés tout à la fois, & à vos repréſentants & à votre roi.

» Dites aux premiers : — Que, ſi parmi leurs

(1) Décret conſtitutif des municipalités, art. LXII.
(2) Le diſtrict de Sauveterre.
(3) Ibid.

ſacrées.

« Que c'eſt à vous à perfectionner les unes, à redreſſer les autres, à conſacrer éternellement les troiſiemes, & que vous leur tiendrez compte & du bien qu'ils ont fait & de celui qu'ils ont voulu.

» Mais qu'il y a déſormais une telle contradiction entre leurs loix & leurs actions, que pour que les unes ſubſiſtent, il faut que les autres ceſſent ; une telle oppoſition entre leurs décrets fondamentaux & leurs décrets de circonſtances, qu'il faut ſe hâter de ſéparer les premiers d'avec les ſeconds, pour ne pas les expoſer à être tous entraînés dans la même deſtruction.

» Que leur propre ſûreté exige la ceſſation de leurs pouvoirs ; que leurs ennemis ne deſirent rien tant que ſa prolongation ; qu'il viendroit un terme, & qu'il n'eſt pas éloigné, où l'idée même du bien qu'on leur doit diſparoîtroit devant le reſſentiment des maux qu'ils ont cauſés ; que pluſieurs loix des Décemvirs furent conſervées, & que leurs perſonnes furent deſtituées, empriſonnées, frappées de mort ; que vous vouliez les préſerver de ce danger, mais que vous vouliez ſur-tout ne compromettre ni

Digitized by Google

votre liberté, ni votre conſtitution, ni votre exiſtence.

» Que quand le peuple Romain créa ces décemvirs, il portoit la haine des conſuls auſſi loin qu'il avoit porté celle des rois (15); que quand ces décemvirs, d'abord légiſlateurs vertueux, énivrés par l'autorité, furent devenus les plus cruels des tyrans, le peuple Romain revint précipitamment à l'ancien état, & ſe rejeta ſous le joug qu'il avoit voulu briſer, en haine de celui qui lui avoit ſuccédé (16).

» Que l'exemple récent des Danois vous donne une leçon plus frappante encore, lorſque vous les voyez, fatigués des convulſions qu'on leur préſentoit comme la liberté, aller conjurer leur roi de devenir leur deſpote.

» Que c'eſt à ſes diviſions inteſtines, à ſes dietes turbulentes, à ſes confédérations croiſées, à ſon anarchie conſtitutionnelle que la Pologne a dû, ſous vos yeux, le démembrement de ſes plus belles provinces.

(15) Plebs..... Conſulum nomen haud ſecûs quàm regum peroſa erat. Tit. liv. 3.

(16) Non diuturna mutatio fuit. Læta enim principia magiſtratûs ejus nimîs luxuriavere. Eo citiùs lapſa res eſt; repetitumque, duobus uti mandaretur conſulum nomen imperiumque. *ibid.*

» Que vous voulez exiſter en corps de nation, avoir des repréſentants & un roi, reſter François, libres & fideles.

» Qu'ils aient donc à ſe hâter d'établir toutes les parties de la contribution publique, qui devroient l'être dès long-temps ; qu'ils fixent un terme prochain, paſſé lequel vous vous ſoumettrez, s'il le faut, à payer les anciens impôts qui n'auront point été remplacés ; que ce qui preſſe dans ce moment, ce n'eſt pas d'inventer de nouvelles combinaiſons fiſcales, c'eſt de pacifier l'état & de le défendre ; qu'à cette époque en un mot leur pouvoir ſera fini, & leurs ſucceſſeurs ſeront nommés.

» Dites au roi : — Qu'il a juré de gouverner un peuple libre, & que vous avez juré d'obéir à un roi juſte.

» Que telle doit être déſormais la baſe de tous les rapports qui vous uniront mutuellement ; mais que dans l'état actuel il n'y a ni gouvernement, ni liberté, ni obéiſſance, ni roi.

» Que ce déſordre tient aux choſes ou aux perſonnes.

» Que s'il tient aux choſes, ceux qui ſe ſont trompés auſſi gravement dans leurs inſtitutions, doivent être remplacés par des légiſlateurs plus prudents.

» Que s'il tient aux perſonnes ; ceux qui contrediſent ſi hardiment leurs propres inſtitutions, doivent être remplacés par des obſervateurs plus fideles des loix qu'ils ont portées.

» Que parmi celles qui doivent reſter inébranlables, qui doivent appartenir à toutes les conſtitutions & à toutes les légiſlatures, il en eſt deux principales que vous aviez dictées vous-mêmes à vos repréſentants : L'une, qu'*aucun acte ne peut être réputé loi, s'il n'a été fait par les repréſentants de la nation & ſanctionné par le monarque* : L'autre, que *le pouvoir exécutif ſuprême réſide excluſivement dans la main du roi.*

» Que la premiere de ces loix réprouve, comme criminel, tout autre moyen de réforme que la convocation d'une nouvelle légiſlature, formée de membres que vous aurez librement élus.

» Que la ſeconde inveſtit le monarque de tout le pouvoir qui doit lui appartenir pour la tranquillité intérieure de l'état, ainſi que pour ſa défenſe extérieure. Que tout décret de détail, d'interprétation & de circonſtances, qui contrarieroit cette loi générale, explicite & fondamentale, eſt nul par lui-même ; qu'en vain cherche-t-on à confondre l'exercice de la ſouveraineté avec ſon principe ; que ſi ç'a été le

droit du peuple de conférer la puiſſance, c'eſt ſon devoir de s'y ſoumettre ; & que le corps légiſlatif une fois ſéparé, il n'y a plus dans l'empire qu'une loi, un roi, & des ſujets.

» Que vous ſuppliez donc le roi, 1°. D'appeller une nouvelle légiſlature ; 2°. De déclarer en votre nom, qu'aucun membre de la premiere ne pourra être élu dans la ſeconde, parce que l'une doit être jugée par l'autre ; 3°. D'ordonner par-tout de nouvelles nominations d'électeurs, parce que le trouble, la violence, l'intrigue ont eu trop de part aux élections qui ont été faites, en ont trop écarté ceux qui avoient le plus de droits pour y voter & le plus de titres pour y être diſtingués : 4°. D'envoyer à tous les départements ſes obſervations ſur la conſtitution qu'on lui a fait accepter, parce que le premier citoyen de l'empire, le chef & le perpétuel repréſentant de la nation ne peut pas être exclu du droit de ſuffrage dans ſes aſſemblées ; parce que celui qui ſeul juſqu'ici a connu toutes les parties & tout l'enſemble de cette vaſte machine, ne peut pas reſter ſeul étranger à ce qui doit en régler le mouvement ; parce qu'enfin celui qui eſt chargé de l'exécution des loix, ne peut pas être nul dans leur formation ; & parce

qu'au moyen de cette communication franche & amicale entre le roi & ſon peuple, vos députés, munis de vos inſtructions expreſſes, pourront arrêter définitivement une conſtitution, qui ſera bien réellement l'ouvrage de la confiance réciproque & de la volonté libre de toutes les parties, la ſource de leur bonheur & la regle de leurs devoirs.

» Que vous le ſuppliez enſuite de reprendre en main la force publique, de commander ſeul à l'armée, à la flotte, aux gardes nationales, aux corps & aux individus ; de faire exécuter la loi par-tout & par tous ; de protéger la liberté au dedans & la ſûreté au dehors ; de ne tolérer aucun déſordre & de ne ſupporter aucune déſobéiſſance ; de ſonger enfin que c'eſt là le premier beſoin de la France, qu'un état peut encore moins vivre ſans adminiſtration que ſans conſtitution, & qu'un grand état menacé ſuccombe s'il n'a pas de chef.

» Peuple François, quand vous aurez ainſi manifeſté vos vœux, ſongez qu'il y va de votre exiſtence, & ſecondez de toutes parts votre roi pour leur exécution.

» Une fois réinveſti de ſon pouvoir, une fois ſûr du concours de ſes peuples, de l'obéiſſance de ſes ſujets, de la ſubordination d

ſes armées, il ſe hâtera, n'en doutez pas ; de demander avec le ton qui convient à votre chef, le ſecret de ces conférences où votre ſort s'agite ſans vous, la deſtination de ces armements, dont le traité qu'on annonce ne peut jamais ni avoir été l'objet, ni devenir la compenſation. Et ſi l'on ſe tait, s'il eſt vrai que cette flotte vous menace, ne fût-elle deſtinée qu'à vous contenir le temps néceſſaire pour vous enlever vos alliés, vous dérober votre commerce, & vous ſéparer de vos colonies, ſongez que ſon ſilence vous crie aux armes, que ſon immobilité vous pourſuit. Ne vous expoſez pas à une perte certaine, en livrant vos alliés à une paix honteuſe. Ne laiſſez pas ces eſcadres orgueilleuſes diſpoſer par leur ſeule préſence de vos traités & de vos poſſeſſions. Allez lancer ſur elles ces brandons qui ont dévoré nos toits, allez tourner contre vos véritables ennemis cette fureur à laquelle une partie de vous s'eſt laiſſée entraîner contre des compatriotes que vous deviez chérir. Qu'on ne diſe pas au moins que ce peuple François, autrefois ſi vanté pour ſa douceur & ſa généroſité dans la paix, pour ſa valeur & ſon héroïſme à la guerre, n'oſant plus ni affronter les regards de ſes ennemis, ni ſoutenir les intérêts de ſes

Digitized by Google

qu'on lui abandonne, à s'emparer de Verſailles, & à *conquérir* ſon roi pour prix de la liberté qu'il en a reçue.

» Que ſi vous avez le bonheur de conſerver la paix, ſi la généroſité de vos rivaux enchaîne leur vengeance, ou ſi votre contenance arrête leurs entrepriſes, alors n'ayant plus rien à craindre que de vous-mêmes, tout entiers à votre organiſation intérieure, occupez-vous-en ſans diſtraction & ſans relâche.

» Portez un œil inveſtigateur dans toutes les parties de ce dédale immenſe que viennent de conſtruire vos repréſentants, & où votre félicité, votre repos, votre liberté peuvent ſe perdre à jamais. Voyez ce qui manque à leur ouvrage, ce qu'il faut en conſerver, ce qu'il faut en abattre, & ce qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on pût même en oublier.

» Que chacun ſe faſſe juſtice. Que ceux qui ont perdu jugent aux poids de la vérité ce qu'ils doivent renoncer à recouvrer ; & que ceux qui ont conquis ſentent, pour leur propre intérêt, ce qu'ils doivent abandonner de leurs conquêtes.

» Paſſez en revue tous ces fameux déma-

gogues qui vous ont égarés, cherchez leurs vertus, faites-vous raconter leurs actions, reliſez leurs diſcours, examinez l'effet de leurs décrets, & voyez quels ſont ceux qui ont voulu vous perſuader que vos rois devoient être étrangers à votre légiſlation, & n'y avoir que l'influence méchanique d'une ſanction forcée. Voyez quels ſont ceux qui ont craint de trouver dans leur propre ſein un préſervatif contre les erreurs poſſibles, & un remede aux erreurs commiſes ; qui ſe ſont déchaînés contre la propoſition de ſéparer le corps légiſlatif en deux chambres différentes. Fixez, ſans frémir, ſi vous le pouvez, cette aſſemblée unique, décidant à jamais de votre ſort, ce monſtre à un ſeul corps & à mille têtes, que rien n'arrêtera, que rien ne réprimera, qui, par-tout où il ſe jettera, pourra porter impunément le ravage, qui dévorera tour-à-tour le peuple & le roi, & qu'il vous faudra frapper de néant chaque fois qu'il vous menacera, parce que vous n'aurez placé perſonne pour le dompter, ni pour vous défendre.

» Etudiez bien ſi votre intérêt le plus preſſant ne vous preſcrit pas d'interdire le plus petit acte d'exécution au corps légiſlatif, qui, n'étant point reſponſable, peut devenir tyran quand il lui plait, au lieu que les

agents du pouvoir exécutif répondant à vous & à la loi, ou n'oseront pas vous vexer, ou ne le pourront pas impunément.

» Examinez si ce n'est pas une plaie pour la France, que cette nuée de municipalités dont on l'a couverte, ayant chacune une armée à sa disposition, qui peuvent faire renaître un jour les temps les plus barbares de la féodalité, & ramener les guerres de maire à maire, comme elles se faisoient autrefois de châtelain à châtelain.

» Demandez-vous si ces gardes nationales, que vous avez pu croire précieuses pour l'établissement de la liberté, ne pourroient pas lui devenir funestes, en se maintenant après qu'elle sera établie; si ces volontaires d'Irlande qui ont excité, il y a quelques années, l'admiration de l'Europe, n'ont pas donné un double exemple de patriotisme, lorsqu'armés pour le redressement de leurs griefs, ils ont posé les armes aussi-tôt que justice leur a été rendue, ne laissant après eux que le souvenir d'un grand bienfait public, & pas la trace d'un seul désordre ni d'une seule vexation. Demandez-vous, si dans l'état ordinaire, quand vous payez une armée pour défendre vos frontieres, vous ne la payez pas aussi pour maintenir, conformément aux loix, votre tranquillité inté-

rieure, ſi dès-lors la ſuperfluité dangereuſe d'une ſeconde armée toujours exiſtante n'entraîneroit pas une ſurcharge gratuite d'impôts dans les lieux où elle ſeroit ſoldée, & dans tous une perte réelle provenant de la diminunution du travail. Demandez-vous ſur-tout ſi vos gardes nationales, en ſuppoſant qu'elles ſubſiſtent comme les milices d'Angleterre, ne doivent pas être commandées comme elles, & ſans intermédiaires, par celui-là ſeul qui eſt excluſivement revêtu de la plénitude du pouvoir exécutif; ſi ce ne ſeroit pas un monſtre en politique qu'un royaume où il exiſteroit deux armées qui auroient chacune un chef différent; ſi la ſouſtraction de l'une au pouvoir exécutif, n'entraîneroit pas l'inſubordination de l'autre; s'il ne réſulteroit pas de là ou que votre roi ſeroit réduit à n'être plus qu'un chef de troupe, ou que le chef de l'autre armée ſeroit un autre roi. Demandez à vos lumineux tribuns de vous expliquer ce que c'eſt qu'un royaume ſans roi, ou ce que ſont *deux monarques* dans une monarchie; & s'ils vous répondoient que vos gardes nationales ne ſeront pas réunies ſous un ſeul chef, demandez-leur ce que ſeroit un royaume dans lequel exiſteroient quatre-vingt-trois ou même quarante-quatre mille armées

qui n'obéiroient pas immédiatement au roi.

» Cherchez ſi le nouvel ordre judiciaire n'eſt pas le renverſement de toute juſtice, s'il ne ſubſtitue pas à la vénalité des charges la vénalité des juges, s'il ne vous livre pas tour-à-tour à l'ignorance & à la corruption, à la tyrannie & la puſillanimité ; ſi en tout, ceux qui font & défont des tribunaux, qui provoquent & arrêtent des procédures, ſelon qu'ils comptent ſur la docilité ou redoutent la juſtice des juges, ſi ceux qui ont pu entendre, qui n'ont pas jeté hors de leur ſein, qui n'ont pas livré à toute la rigueur des loix, que dis-je ? qui ont encouragé par leurs applaudiſſements, qui ont couronné par leur décret l'auteur de cet infâme rapport, digne anniverſaire de la nuit infernale du 5 octobre ; ſi ceux-là n'ont pas attaché un ſceau de réprobation ineffaçable à un ordre judiciaire, ſuſpect de combinaiſons perfides par cela ſeul qu'il eſt leur ouvrage.

» Songez encore qu'en Angleterre, l'année des élections parlementaires eſt appellée l'*année du déſordre*, & que ces élections ne ſe renouvellent que tous les ſept ans. Jugez ce que peuvent produire dans un royaume deux fois plus peuplé, des légiſlatures deux fois moins longues ; jugez ſi les vôtres ne devroient pas

être portées à cinq ans ; jugez au moins s'il ne doit pas ſuffire à vos droits & à votre bonheur d'élire vos repréſentants & vos municipaux, & ſi le plaiſir d'élire des évêques, d'élire des curés, d'élire des juges, &c. peut compenſer pour vous les dangers de cette rotation continue, de ce mouvement perpétuel dans lequel on entretiendroit vingt-quatre millions d'hommes, l'agitation ; l'oiſiveté, les brigues, les haines, les querelles & les mauvais choix qu'enfanteroit un pareil ordre de choſes.

» Enfin dans l'élection de vos députés, réfléchiſſez bien ſi la condition d'une propriété ne doit pas être étendue beaucoup plus loin qu'elle ne l'a été par l'aſſemblée nationale ; ſi cet axiôme Anglois n'eſt pas très-profond qui dit qu'*il n'y a pas dans toute l'Angleterre une ſeule gerbe de bled, ni un ſeul brin d'herbe qui ne ſoient repréſentés au parlement* ; ſi tout l'ordre ſocial ne repoſe pas ſur les propriétés ; ſi celui qui poſſede n'a pas l'intérêt le plus évident au bonheur de celui qui conſomme & de celui qui travaille, & ſi ces derniers, aveuglés par leurs paſſions, ne méconnoiſſent pas tous les jours l'intérêt qu'ils ont eux-mêmes à la tranquillité de l'autre ; ſi l'obſervation de ces principes ne vous eût pas épargné de grands malheurs,

& ſi vous ne vous expoſez pas à les renouveller toutes les fois que vous enverrez pour maintenir l'ordre public, ceux qui croient ne pouvoir exiſter que par le trouble ; pour défendre la propriété, ceux qui ſont envieux des propriétaires ; & pour vous donner la paix & le bonheur, ceux qui ne cherchent qu'à vous remplir de diſcordes & de haines, parce qu'*une fois ſoulevés, vous leur valez des places ou de l'argent* ».

MAIS le Quintius françois qui viendroit nous parler un tel langage, quel accueil lui ſeroit réſervé ? quel ſort ſeroit le ſien ? Celui de Rome fut écouté en ſilence, fut porté en triomphe : le nôtre pourroit-il ſe faire entendre ? Et s'il étoit entendu, ne ſeroit-il pas traîné à des municipalités, à des comités de recherches, à cette *haute cour nationale* plus épouvantable que toutes les commiſſions des Louis XI & des Richelieu !

Ne nous le diſſimulons pas ; ce qui fit autrefois le ſuccès de Quintius, ce fut l'ame des Romains. Pour que ſa vertu triomphât, il falloit que la leur ne fût pas éteinte, qu'il n'eût beſoin que de les ranimer. On décideroit difficilement pour qui du conſul ou du peuple cette journée fut plus glorieuſe. Souvent le courage

d'entendre la vérité eſt au-deſſus du courage de la dire, & il eſt tel repentir qui a plus de prix que l'innocence.

François, je le rappelle avec effroi : Mais le jour où M. de Bouillé entra dans Nancy, il n'avoit ni offenſé vos oreilles, ni remué vos conſciences. Il n'avoit fait que pourvoir à votre ſûreté. Il avoit dompté des rebelles ; il avoit exécuté un décret de vos repréſentants ; il avoit vaincu ; il avoit penſé mourir pour vous ; il avoit ſauvé la France ce jour-là. Et pluſieurs de vous ont demandé ſa tête ! Et le *Club* dominateur, (car il faut bien ſe réſoudre à prononcer ce nom, il faut bien ſe réſoudre à parler de cette nouvelle forme de gouvernement inconnue dans les annales du monde) & le *Club* dominateur avoit adopté ce cri meurtrier ! S'il a fini par tenir un autre langage, c'eſt qu'il eſt toujours prêt à varier ſelon le beſoin du moment : c'eſt qu'il ſacrifie tellement à ſon intérêt, c'eſt qu'il ſe fie tellement en ſon pouvoir, qu'il croit que les choſes doivent changer de nature chaque fois qu'il change de projet, que la même action qu'il a définie un jour une *uſurpation puniſſable*, il la définit le lendemain un *excès de vertu ſublime*, & que les mêmes hommes qu'il a d'abord propoſés d'*improuver* & de *mander à la barre*, il propoſe enſuite de les *encourager* & de les *ſoutenir* :

soutenir : mais on sait tout ce qu'il lui en a coûté de changer dans cette occasion, quel effort il lui a fallu faire pour permettre que le général françois fût *approuvé* d'avoir conservé une armée à la France. Que seroit-il donc arrivé, si ce général, qui avoit fait ce jour-là tout ce qu'il pouvoit faire, eût dit tout ce qu'il pouvoit dire ?

FÉDÉRÉS, c'est sur vous peut-être que repose le salut de la France. Ne trompez pas l'attente que vous avez fait naître. Ç'a dû être une allarme bien vive pour les méchants, mais en même temps une grande consolation, & un grand sujet d'espérance pour les bons, lorsqu'on vous a vu déployer, dans un degré si noble & si touchant, ces deux caracteres qui s'anoblissent, qui se fortifient l'un l'autre, & que la nouvelle doctrine s'efforce vainement de faire regarder comme incompatibles ; lorsque vous avez montré qu'on pouvoit tout à la fois aimer avec passion son pays & son roi. Certes ils n'ont pas vu avec insensibilité le berceau de la liberté, ces Béarnois qui pleurent tous les jours sur le berceau de leur bon Henri. Il ne s'est pas prosterné moins religieusement devant l'autel de la patrie, ce chef Breton, qui déposant son épée aux pieds de Louis XVI dans le malheur, lui a offert en son nom, & au

nom de ſa troupe, & au nom de ſes compatriotes, juſqu'à la derniere goutte de leur ſang. Il n'a pas été moins pur, elles n'ont pas été moins vives, cet enthouſiaſme & ces acclamations que vous avez partagées entre la liberté qui renaiſſoit pour vous & le monarque que vous en aviez proclamé le reſtaurateur ! J'écarte & les ſouvenirs douloureux, & les intentions perfides. Malheur à qui avoit pu fonder des eſpérances coupables ſur cette ſolemnité que vous avez rendue ſi impoſante ! Fédérés, je ne vois que vous, je ne vois que les bons citoyens qui s'uniſſoient à vous. J'entends ces mots ſacrés : *Etre libres ! être fideles à la Loi & au Roi !* Car c'eſt bien là ce que vous avez juré, & ce n'eſt que cela que vous avez juré ; vos cœurs & vos conſciences m'en ſont garants. Et ſi une inſtitution vous étoit préſentée, de quelque nom qu'on la décorât, qui, au lieu d'aſſurer votre liberté, vous dévouât à la tyrannie ; qui, au lieu de vous donner la loi pour regle & pour appui, tour-à-tour vous privât de ſa protection & la ſoumît à vos caprices ; qui, au lieu de ſeconder votre reſpect pour l'autorité légitime du roi, vous invitât à la méconnoître ; ſi en abuſant d'un mot équivoque, on exigeoit votre ſoumiſſion pour une pareille inſtitution, ſi l'on oſoit vous dire :

Digitized by Google

Vous avez promis de l'observer, lorsqu'elle n'étoit pas encore portée, vous repoufferiez avec indignation cette audacieuſe abſurdité. Vous n'avez pas pu faire deux ſerments contradictoires; vous n'avez pas pu jurer d'être libres & d'être eſclaves, d'être fideles & d'être factieux, de vivre comme un peuple policé & comme une horde barbare.

Fédérés, ſi la providence nous ſuſcite un Quintius, ce ſera vous qui applaudirez à ſa ſévérité, & qui féconderez ſon patriotiſme; ce ſera vous qui le porterez en triomphe au ſénat, ce ſera vous qui, rivaliſant avec nos plus braves légions, le mettrez à votre tête pour aller combattre les Æques & les Volſques; ce ſera vous qui, rentrant vainqueurs avec lui, ferez hommage de vos lauriers à la loi, & au roi, protégerez la liberté, défendrez le trône pour elle & par elle: ce ſera vous qui dans ces aſſemblées primaires, deſtinées à former une légiſlature ſi importante, introduirez & garderez l'homme vertueux que les complots du crime en avoient banni, l'homme ſage que les cris de la fureur en avoient écarté; car il faut que tous ceux-là y ſoient qui ont droit d'y être, leur devoir les y appelle, & la patrie les y attend: ce ſera vous enfin qui, vous rappellant ce que vous

avez vu & ce que vous avez entendu, les ſentiments que vous avez admirés, & les ſcandales dont vous avez gémi, apprendrez à ces aſſemblées quels ſont les beſoins de la liberté, & quels défenſeurs il lui faut.

CELUI qui a rédigé cet écrit a été loin de s'enviſager ſous l'emblême du grand perſonnage dont il a haſardé de tracer les diſcours. Fidele dans tous les temps à la vraie liberté, à la cauſe du peuple & à celle du roi, il dit dans toute la ſincérité de ſon cœur :

Je ne ſuis qu'un ſoldat, & je n'ai que du zele.

Il faut de bien autres titres à l'homme qui entreprendroit de faire revivre le conſul Romain : il faut que, comme lui, il puiſſe dire au peuple qu'il ſeroit appellé à ſauver : *Si vous êtes enfin las de tant de déſordres, ſi, au lieu de ces* NOUVELLES VERTUS *qu'a ſuivies votre dégradation, vous voulez revenir aux antiques vertus de vos peres, je jure ſur ma tête, qu'avant peu de jours j'aurai reporté ſur les villes de nos ennemis cette terreur de la guerre dont ils ont frappé vos eſprits* (17).

(17) Quarum rerum ſi vos tædium tandem capere poteſt, & patrum veſtroſque antiquos mores vultis

Peu d'hommes ont le droit de parler un tel langage : mais cherchant à me perdre dans des lieux éloignés & dans des temps anciens, retrouvant par-tout ma patrie & ſes calamités préſentes, je n'ai pu me refuſer à lui offrir un grand exemple que je venois de rencontrer ; & de cet abîme de déſeſpoir où m'ont plongé ſes infortunes, j'ai encore eſſayé de lui faire entendre ma voix.

Geneve, ce 1 novembre 1790.

LALLY-TOLENDAL.

pro his novis ſumere, nulla ſupplicia recuſo, niſi paucis diebus hos populatores agrorum noſtrorum fuſos, fugatoſque, caſtris exuero, & à portis noſtris, mœnibuſque, ad illorum urbes hunc belli terrorem quo nunc attoniti eſſiis, tranſtulero.

BIBLIOTH DE LA VILLE DE LYON